

Attendu que l'alinéa 1<sup>er</sup> de cet article dispose que « Toute contravention aux lois et règlements, toute infraction aux règles professionnelles..... exposent l'avocat ou l'avocat stagiaire qui en est l'auteur aux sanctions disciplinaires..... » ;

Attendu que ces avocats sont pour certains impliqués dans des dossiers criminels RMPG 696/MA (Participation à un mouvement insurrectionnel), RMPG 697/MA ( Tentative de coup d'Etat) et D 15 N 286 / N.Th ( Traffic d'images diffusées sur France 3en relation avec un prétendu génocide à Karuzi) pour Armel NIYONGERE, RMPG 696 / MA et RMPG 697/MA pour Vital NSHIMIRIMANA et Dieudonné BASHIRAHISHIZE tandis que Lambert NIGARURA contrevient régulièrement aux lois et règlements par ses déclarations et prises de position en violation de toute règle de déontologie ;

Fort des considérations précédentes et conformément à l'article 65 de la loi citée plus haut ;

Nous saisissons votre conseil pour lui demander d'instruire, de poursuivre et sanctionner ces avocats en leur infligeant la peine de radiation du tableau prévue à l'article 57 de la loi N 014 du 29 Novembre 2002.

Veillez agréer, Monsieur Président, l'assurance de notre considération distinguée.

**LE PROCUREUR GENERAL PRES LA COUR  
D'APPEL DE BUJUMBURA,**

**BARAMPAHIJE Léandre**

**COPIE POUR INFORMATION A :**

- Son Excellence Madame le Ministre  
de la Justice et Garde des Sceaux
- Monsieur le Procureur Général de la République
- Monsieur le Président de la Cour d'Appel de Bujumbura.

(tous) à BUJUMBURA.